



9 février 2015

**Orange : Information relative au nombre total d'actions et de droits de vote prévue par l'article L.233-8 II du Code de commerce et l'article 223-16 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers**

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre d'actions auto-détenues privées de droit de vote	Nombre de droits de vote théoriques [1]	Nombre de droits de vote exerçables
31/01/2014	2 648 885 383	40 551	2 648 885 383	2 648 844 832

[1] calculé, comme prévu au dernier alinéa de l'article 223-11 du Règlement général, sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote